



HAL
open science

**Barat et Haimet - Jean Bodel - Paris BnF fr. 19152 -
Édition numérique, traduction et notes**

Corinne Pierreville, Baptiste Laïd

► **To cite this version:**

Corinne Pierreville, Baptiste Laïd. Barat et Haimet - Jean Bodel - Paris BnF fr. 19152 - Édition numérique, traduction et notes. 2023, http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/BaratHaimetBodel_BnF-19152. hal-04328260

HAL Id: hal-04328260

<https://hal.science/hal-04328260>

Submitted on 14 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Jean Bodel

Barat et Haimet

édition et traduction

par Corinne Pierreville en collaboration avec Baptiste Laïd

Lyon, ENS de Lyon

Base de français médiéval & Projet Fabliaux, 2023

Édition normalisée : Base de français médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org>
Identifiant du texte : [fabliaux/BaratHaimetBodel_BnF-19152](http://txm.bfm-corpus.org/fabliaux/BaratHaimetBodel_BnF-19152)

Comment citer ce texte : Jean Bodel, *Barat et Haimet*, édité et traduit par Corinne Pierreville en collaboration avec Baptiste Laïd.
Publié en ligne par l'ENS de Lyon dans la Base de français médiéval, Projet Fabliaux, 2023.
http://catalog.bfm-corpus.org/fabliaux/BaratHaimetBodel_BnF-19152

Licences :



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Texte et suppléments numériques



Notes philologiques et traduction

Biblissima!





Table

Édition [p. 3](#)

Traduction [p. 16](#)

Crédits

Responsable scientifique : C. Pierreville

Transcription et relecture des textes : C. Pierreville, B. Laïd,

C. Guillot-Barbance, A. Lavrentiev, A. Pinche

Notes philologiques : C. Pierreville, B. Laïd

Traduction : C. Pierreville

Ingénierie de la chaîne éditoriale : J. Nuguet

Philologie numérique et administration du corpus : A. Lavrentiev

Reconnaissance automatique de texte manuscrit : A. Pinche

Mise en page : N. Pontal

Le projet Fabliaux est financé par l'ÉquipEx Biblissima+

- ANR-21-ESRE-0005 (2022-2023).



Édition

par Corinne Pierreville en collaboration avec Baptiste Laïd

[52r]

<colonne b>

De Haimet et de Barat et Travert

A ceste fable di, baron,
que jadis furent .III. larron
d'une conpaigie ensanblé.
4 Maint avoir avoient anblé
as genz du siecle et as convers.
Li uns avoit a non Travers.
As autres .II. n'apartenoit,
8 mais lor conpaigie tenoit.
Li autre dui estoient frere,
s'avoit esté penduz lor pere.
C'est as larrons li derrains mes !
12 Li uns avoit a non Haimés,
et Baraz ses freres germains.
Cil ne resavoit mie mains
du mestier que li autre doi.
16 .I. jor en aloient toz troi
parmi .I. bois haut et creü.
Haimez garde, si a veü
desor .I. chaine .I. ni de pie.
20 Va desoz, s'agaite et espie
tant que il set tres bien et voit
que la pie ses oes couvoit.
Travers le mostre et puis son frere :
24 « Seignor, dont ne sseroit bon lerre,
fait il, qui cez oes porroit prendre
si coiemment atot descendre
que la pie mot n'en seüst ?
28 — N'est hons qui faire le peüst
en tot le monde, fait Baras.
— Si est, certes, ja le verras,
fait il, se¹ me vueil esprover.
32 Ja si pres ne savra² garder
que ja ne li coviegne perdre. »
Atant s'en vat au chesne aherdre
plus ferm que laz ne ne fait cranpe,
36 tot coiemment amont s'en ranpe
com cil qui bien se sot repondre,

1. Jean Dufournet corrige *se* en *si*.

2. Le manuscrit donne « *savras* ».



et vint au nit, desoz l'effondre,
tot coïement le oes en trait
40 et puis descent jus tot a trait.
Ses compaignons les monstra lués.
« Seignor, dit il, or poez oes
quire, se vos avez du fu !

<colonne c>

44 — Certes, ain[s] tel leres ne fu,
fait Baraz, com tu es, Haimez !
Mais or va³ si les i remez :
ge dirai que tot as passé !
48 — Ja voir n'i avra oef quassé,
fait il, et si reseront mis ! »
Atant s'es[t] au chesne repris,
si s'en vait contremont rompant,
52 mais n'en ala gaires avant
quant Baraz s'est aers au fust,
qui plus ert que Haimet⁴ ne fust
de cest mestier maistres et saiges.
56 Plus coïement que raz evaiges
le siut après de branche en branche.
Onques cil n'en ot ramembrance
quar il ne doutoit home nul,
60 et cil si li anble du cul
ses braies, si l'a escharni.
Et cil remist ses oes el ni
que la pie ne s'aperçut.
64 Baranz, qui son frere deçut,
descendi arroment de l'arbre.
Qui donc veïst Travers esmarbre !
Tel duel a a poi qu'il ne font
68 quant ne sait faire ce qu'il font
et s'i a toz jorz entendu !
Et Haimez est lors descendu :

« **S**eignor, fait il, que vos en sanble ?
72 Doit bien vivre qui si bien anble !
— Ge ne sai qui miex⁵ puist anbler !
fait Barat. Trop ses tu anbler,
mais ge molt poi pris ton savoir
76 que braies⁶ ne puez tu avoir.
Vers toi molt malement te prueves !

3. Le manuscrit donne « *na* ».

4. Le manuscrit donne « *barat* ».

5. Le manuscrit donne « *me* ».

6. Le copiste n'a tracé que la première barre du *p* avant de l'exponctuer.



— Si ai, fait il, trestotes nueves,
dont ge anblai l'autrier la toile,
80 si me vienent jusqu'a l'orteille !
— Li tigeu si en sont il lonc ?
Sirë, or les nos montrez donc,
fait Baraz, et si les verrons ! »
84 Et cil sozlieve les girons,
mais des braies nules ne vit,
ainz vit ses coilles et son vit
tot descovert et nu a nu.

[52v]

<colonne a>

88 « Diex, dit il, com⁷ m'est avenu !
Por le cuer beu, ou sont mes braies ?
— Ge ne quit mie que ges aie⁸,
Haimez, beax compainz, fait Travers.
92 N'a tel larron jusqu'a Nevers
com est Baraz, si com moi sanble.
Bien est lerres qu'a larron enble !
Mais ge n'ai avuec vos mestier
96 quar ge n'ai de vostre mestier
vaillant .IIII. deniers apris.
Tex .c. foiz seroie ge pris
que vos eschaperiez par guile !
100 Ge me retrairai a ma vile
ou ge ai ma feme espousé.
Folie avoie golousee⁹,
qui voloie devenir lerres.
104 Ge ne sui fox ne tremelerres.
Ge me sent tant fort et delivre
qu'assez gaaignerai mon vivre,
se Diex plaist, des or en avant.
108 Ge m'en vois. A Dieu vos comant ! »
Ainsi se departi Travers.
Tant va de tort et de travers
qu'il est venuz en son país.
112 Travers n'estoit mie hais
de sa feme dame Marie
qui molt belement s'est garie.
A molt grant joie le reçut,
116 conme son signor faire dut.
Or fut Travers entre les soens.
Molt devint saiges hons et boens

7. Jean Dufournet corrige *com* en *que*.

8. On note la rime imparfaite *braies/aie* qui amène Jean Dufournet et le NRCF à corriger le texte.

9. On note la rime imparfaite *espousé/golousee* qu'il serait facile de corriger en remplaçant *espousé* par *espousee*.



et molt volentiers gaaigna,
120 et tant conquist et amassa
qu'il ot assez et un et el.
.I. bacon fist devant Noel
qu'il ot norri en sa maison.
124 Encraissi l'ot en la saison :
bien ot plaine paume de lart.
Travers l'avoit a une part
au tref de sa maison pendu.
128 Mielz li venist avoir vendu,
si fust de grant paine delivres,
quar, si com raconte li livres,
.I. jor estoit Travers alez

<colonne b>

132 au boschet ilueques delez
por faire amener des garraz,
ez vos que Haimet et Barat¹⁰
venoient de querre saison,
136 si asenent a la maison.
Sa feme troverent filant.
Cil qui le siecle vont gabant
dient : « Dame, ou est vo barons ? »
140 Cele ne quenut les larrons :

« **S**eignor, fist ele, il est el bos
por faire amener des fagoz.
— De par Dieu, font il, puist ce estre ! »
144 Lors s'assieent, s'esgardent l'estre,
les anglez et les repotailles.
N'i remaint solier ne fusmailles
a regarder de chief en chief.
148 Barat¹¹ dreça amont son chief,
s'a veü qu'entre .II. bracons
que penduz i fu uns bacons.
« Certes, dit Barat a Haimet,
152 bien voi qu'en grant paine se met
Travers d'avoir amonceler,
mais il se fait por nos celer
en sa chanbre ou en sa despense :
156 c'est por espargnier sa despense.
Ne vielt que nos riens li coustons
ne que enquenuit en menjons
de son bacon ne de son lart !

10. On note la rime imparfaite *garraz/ barat*.

11. Le manuscrit donne « *Haimet* ». Nous corrigeons, comme Jean Dufournet et le NRCE, en raison de la prise de parole de Barat au vers 151.



160 Mais si ferons, se feu ne l'art !
font il. Mais que bien li ennuit,
li enbleron nos enquenuit. »
Atant s'en vont, s'ont pris congié.
164 En une haie sont mucié,
s'a chascuns aguisié .i. pel.
Et Travers repaire a l'ostel,
qui le jor n'ot gaires conquis.
168 « Sire, dui home vos ont quis,
fait sa feme dame Marie,
qui tote m'ont fait esmarie,
que g'estoie seule en maison,
172 et il sistrent sor noz laiszon,
si avoient laide veüe !
Çaienz n'a riens n'aient veüe
qui fors de chanbre soit desclose,

<colonne c>

176 ne le bacon ne autre chose¹²,
coutel ne sarpe ne coingniee.
La maison ont bien encligniee
que lor oill totes parz voloient,
180 ainz ne me distrent qu'il voloient
ne ge ne lor ai rien enquis.
— Bien sai qui sont et qu'il ont quis !
fait Travers. Veü m'ont sovent.
184 Li bacons a fait son couvent !
Perdu l'avon, ce vos pramet,
quar entre Barat et Haimet
venront encor ennuit porec¹³.
188 Le matin en seron sans huec !
De ce sui ge trestot seürs.
Bien m'avoit ore max eürs
fait bacon a lor oés tuer !
192 Certes, l'en me devoit huer
quant samedi ne l'alai vendre !
— Sire, quar l'alomes despendre,
fait sa feme, por esprover
196 se nos le porrions tensor.
Se li bacons est mis a terre,
il ne le savront mais ou querre
quant ne le troveront pendant ! »
200 Tant li fait sa feme entendant

12. Des lettres au début des colonnes a et à la fin des colonnes c n'apparaissent pas dans la numérisation en couleur, mais elles sont bien présentes dans le manuscrit comme le prouve une numérisation plus ancienne, en noir et blanc.

13. Jean Dufournet corrige en *poruec*.



que Travers monte cele part
 si li a coupee la hart,
 et li bacons chaï en l'aire.
 204 Or n'en sevent il mais que faire
 mais que sour son siege le lait,
 si le covrirent d'une met.
 A grant doute se vont gesir.
 208 Cil qui du bacon ont desir
 vinrent quant il fu anuitié,
 s'ont tant a la paroi luitié
 c'un treu firent desoz la sole
 212 dont l'en peüst traire une mole.
 N'i demeurent pas longuement,
 einz entrerent molt coïement¹⁴.
 Haimet molt bien le croute cuevre¹⁵,
 216 qui ot esté sages de l'uevre,
 si vont tastant par la maison.
 Baraz qui molt fu malvais hom
 et lerres enuieus¹⁶ et fel

[53r]

<colonne a>

220 ranpa tant de bauç en astel
 qu'il est venuz droit au bracon
 ou il vit pendre le bacon.
 Tant tasta de chascunne part
 224 qu'il senti coupee la hart
 dont li bacons estoit penduz.
 Lors est a terre descenduz
 si vait seoir joste son frere.
 228 En l'oreille dist li le lerre
 que il n'en a mie trouvé.
 « Voiz, fait il, du larron prouvé !
 Le cuidë il vers nos tensser ?
 232 Folie li a fait pensser ! »

Lors conencent a oreillier
 tant qu'il oïrent esveillier
 Travers qui n'osoit reposer.
 236 Sa feme commence a choser
 qui .I. poi estoit escligniee¹⁷ :
 « Dame, fait il, ne dormez mie !
 Dormirs n'est or pas de saison !

14. Jean Dufournet déplace ce couplet d'octosyllabes après *qui o testé sages de l'uevre*.

15. Le manuscrit donne « *cuevrent* ».

16. Jean Dufournet édite *envieus*, ce qui est tout à fait possible, adjectif qui rejoint *enuieus* s'il est pris dans le sens mentionné par le DMF I-B-1. Nous choisissons, comme le NRCE, d'éditer *enuieus*.

17. Jean Dufournet corrige en *esclignie* pour la rime.



240 Et g'irai aval la maison
savoir se ge troverai ame.
— Non ferai ge ça ! » dit la feme.
Travers qui molt fu saiges hons¹⁸
244 se lieve et vait par la maison.
Onques n'i ot braies chauciees.
La met a .i. poi sozhauciee
s'a desoz son bacon senti.
248 Or cuide bien avoir menti
quant¹⁹ dit ce estoient il²⁰.
Adonc s'en vait en son cortill.
En sa main porte une grant mace.
252 En s'estable trova sa vache.
Molt fu liez quant il la trouva !
Et Baraz vers le lit s'en va
tot coiemment delez l'esponde.
256 Or est droiz que ge vos esponde
com li lerres fu de haut cuer.
« Marïon, fait il, bele suer,
ge vos diroië²¹ une chose,
260 mais mes cuers dire ne vos ose.
Ou ennuit no bacon meïsmes ?
Ge ne sai que nos en feïsmes,
tant par fu mes songes avers.

<colonne b>

264 — Diex, aide ! Sire Travers,
fait ele, com ci a mal plait !
Ou est il ? Desoz cele met,
sor ce lesson acouvetez.
268 — En non Diex, suer, c'est veritez,
fait cil, et ge irai sentir ! »
Onques ne l'en daigna mentir.
La met hauce, le bacon prent,
272 puis vient la ou Haimet l'atent,
au pié du lit ou il escoute.
Barat vient a lui, si le boute
si comme cil qui molt l'a chier,
276 et Travers s'est alez couchier²²,
s'a molt bien les huis refermez.
« Certes, bien estes enivrez,
fait (sa) sa feme, chaitis a droit,
280 qui me demandiez orendroit

18. Jean Dufournet corrige en *hom* pour la rime.

19. Le manuscrit donne « *et* ».

20. Vers hypométrique. Jean Dufournet corrige en *Quant dit que ce estoient il*.

21. Jean Dufournet remplace *diroie* par *jehiroie*.

22. Jean Dufournet transcrit ce vers : *Travers s'en est alez couchier*.



que mes bacon est devenuz.
Molt estes or dessovenuz !
Ne fu mais hom en si pou d'eure !
284 — Suer²³, fait il, se Diex me sequeure ...
— Orainz, sire, se Diex me saut !
— Suer, noz bacons a fait .i. salt²⁴ !
fait cil. Ja²⁵ mais ne le verrons
288 se ge nel ranble a cez larrons
qu'il n'a meillors en nule terre ! »
Travers saut si les va querre²⁶,
qui molt ot la nuit de torment !
292 .I. sentier vait. Par .i. forment
les suit après les granz galos
tant qu'il vint entr'ax et le bos.
Haimez ert ja pres de l'oriere,
296 mais Baraz ert encor arriere
que le bacon ne²⁷ laissoit corre.
Travers qui le voloit rescorre
s'en vint a lui plus que le pas.
300 « Done ça, fait il, trop es las !
Tu l'as ore porté grant pose !
Or done ça, si te repose ! »
Cil cuide avoir ata[i]nt Haimet.
304 Le bacon sor le col li met,
puis vait devant un²⁸ alenee,
et Travers fist la retornee
au plus tost que il le pot faire.

<colonne c>

308 Atot son bacon s'en repaire
qu'il a vassalment secoru.
Et Barat a ja tant coru
que son frerë a conseü²⁹,
312 s'en a itel paor eü
qu'il chaï en une charriere
por ce qu'il le cuidoit arriere.
Et quant cil l'oï trebuschier,
316 si le conmença a huschier :
« Laisse moi porter une piece !
Ge ne cuit mie que ge chiece

23. Jean Dufournet remplace *suer* par *quant*.

24. Jean Dufournet corrige *salt* en *saut* pour sauvegarder la rime pour l'œil.

25. Le manuscrit donne « *ge* ».

26. Le vers est hypométrique. Jean Dufournet corrige en ajoutant *sus* après *saut*.

27. Jean Dufournet corrige *ne* en *nel*, considérant que la proposition n'est pas une relative, mais une causale. On peut maintenir la relative du manuscrit et traduire par une causale afin de préserver l'ordre des vers.

28. Jean Dufournet corrige *un* en *une*.

29. Jean Dufournet transforme *conseü* en *aconseü*.



por .i. bacon, si com tu fais.
 320 Molt par en as eü grant fais³⁰ ! »
 Fait cil : « Se Diex me doint santé,
 Travers nos [a] bien enchanté !
 C'est cil qui son bacon en porte !
 324 Mais ge l'en ferai une torte
 se ge puis, ençois qu'il s'en torne. »
 Grant aleüre s'en retourne.
 Onques n'i fist greignor atente.
 328 Travers aloit .i. autre sente
 tot belement et tot en pais,
 conme cil qui ne cuidoit mais
 avoir garde de nule chose.
 332 Baraz i vint a la forclose
 qui de corre ot la pel moilliee.
 Sa chemise avoit despoilliee.
 Entor son chief le mist molt blanche.
 336 Trestot en itele senblance
 com s'il fust feme se deporté.
 « Lasse, fait il, com ge sui morte !
 Com Diex me tient que ge n'enraige ?
 340 Com si grant perte et tel damaige
 ai eüe par cez larrons !

Beau sire Diex, ou mes barons,
 qui receü a si grant perte ? »
 344 Travers cuida trestot a certes
 ce soit³¹ sa feme qui la vient.
 « Suer, fait il, droit a droit revient
 que ge raporte mon bacon.
 348 Tosche le .iii. foiz a ton con
 si ne le porron jamés perdre ! »
 Et cil vait le bacon aerdre

[53v]

<colonne a>

qui jamais nel cuidoit tenir.
 352 « Laissez m'en, dit il, covenir.
 Alez vos en, sire Travers,
 car g'i voudrai³² tot en travers
 et cul et con .iii. foiz touchier.
 356 Vos poez bien aler couchier !
 Mais ge ne l'ox faire de honte. »

30. Après ce vers, Jean Dufournet ajoute un couplet d'octosyllabes : *Avoir carchié le me deüsses.*— *Je cuidioie que tu l'eüsses* .

31. Jean Dufournet transcrit *c'etoit* au lieu de *ce soit*. Le subjonctif dans la complétive dépendant du verbe *cuidier* est néanmoins attendu. L'absence du *que* conjonctif est habituel en ancien français.

32. Le manuscrit donne « *gel toucheraï* ».



Travers parmi le sentier monte
 si s'en revient a son ostel,
 360 et cil qui ne demandoit el
 prent le bacon par le hardel
 si l'en carche com .i. fardel.
 Vers son frere vient arroment.
 364 Et Travers a trové plorant
 sa feme quant en maison vint.
 « Certes, Marie, ainz mais n'avint,
 dit il, se³³ ne fu par pechié !
 368 Ge vos quidoie avoir cha[r]gié
 le bacon en son ce cortil,
 mais or sai bien que ce fu cil
 qui le m'estoit venuz enbler.
 372 Diex ! Comment si pot resanbler
 feme de fait et de parole ?
 Entrez sui en molt male escole.
 Mar fust il onques por bacons !
 376 Ençois ne remanroit tacons
 ne semele jusqu'a la plante
 que ge encui ne lor sozplante,
 se Diex les me laise trover.
 380 Or prismes me vueil esprouver
 puisque tant me sui entremis ! »
 Lez le bos s'est au chemin mis
 et quant il en elz³⁴ bois parfu,
 384 si vit luire clarté de fu
 que cil alumé i avoient
 qui molt bien faire le savoient³⁵.
 Lors vont concueillir des sechons,
 388 et Travers vint a demuçons
 au chaine ou li feus alumoit.
 La laigne estoit verz si fumoit
 si que issir n'en pooit flambe.
 392 Travers le chaine lor en enble³⁶.
 Tant va par branches et par rains
 qu'il vint en son as deerrains.

<colonne b>

Le bacon enbler ne lor daigne.
 396 Et cil aportent de la laigne
 si gietent el fu a mainees,

33. Le manuscrit donne « ce ».

34. Jean Dufournet transcrit *el*. Nous comprenons *elz* comme une enclise de *en les*, et le premier *en* du vers comme un adverbe pronominal. Littéralement « quand il en fut dans les bois », d'où « quand il parvint des les bois ».

35. Après ce vers, Jean Dufournet ajoute six vers : *Travers s'en vint delez un chesne, / Et ot con chascuns se deresne. / Baras et ses freres Haimés / Dient que du premerain mes / Voudront de cel bacon mengier, / Ainz c'on lor puist les dez changier.*

36. Jean Dufournet remplace *en enble* par *enjambe*. La rime *flambe/enble* est effectivement imparfaite.



dont il cuiront des charbonnees
du bacon. Et Travers l'entent.
400 Par .i. braz au chaine se pent
si ot deslié ses tigeus.
Haimet gita amont ses elz
si vit desor lui cel pendu,
404 grant et hideus et estendu.
Toz li peus li lieve de hide.
« Baraz, vo peres vos revive³⁷,
fait Haimet, molt vileinement !
408 Voiz le la desus ou il pent !
C'est il, ja mar en douteras !
— Diex, aïde ! ce dit Baraz.
Moi sanble qu'il doie avaler ! »
412 Le gieu gaïgnent³⁸ par aler.
Endui sont en fuie touchié
si qu'il n'ont au bacon touchié
quar il n'orent tant de loisir.
416 Quant Travers n'en pot .i. choisir,
sor le chaine plus ne sejourne.
Atot son bacon s'en retourne
isnelement le droit sentier
420 si l'en reporte tot entier
que nule riens n'en fu a dire.
Sa feme li comence a dire :

« Sire, bien soiez vos trouvez !
424 Bien estes ennu[i]t esprovez !
Ainz mais si hardiz hom ne fu !
— Suer, dit il, alume le fu
et de la busche et du charbon.
428 Il covie[n]t cuire no bacon
se vos volez qu'il nos remaigne. »
El alume le fu de laigne
et met de l'eve en la chaudiere
432 et la pendent a la hardiere³⁹
qui molt li fist la nuit de paine,
si fu pres la chaudiere pleine⁴⁰.
Quant toz li bacons fu tailliez :
436 « Bele suer, dit il, or veilliez
lez le fu, si ne vos ennuit,
et ge qui ne dormi ennuit

37. Jean Dufournet corrige le vers en : *no peres nous revide*.

38. Jean Dufournet corrige en *gaaingnent*.

39. Après ce vers, Jean Dufournet ajoute deux octosyllabes : *Et Travers trenche le bacon, / Tout belement et sanz tençon*.

40. On note la rime imparfaite pour l'œil *paine/ pleine*.



<colonne c>

me reposera en mon lit,
440 mais ge n'i avrai nul delit :
ne sui pas encor bien seürs.
— Sire, fait ele, max eürs
les i aporтерont⁴¹ huimais.
444 Dormez vos or bien et en pais.
Jamais ne vos en feront tort. »
Cele veillë et cil se dort
qui molt desirroit le repos.
448 Et Baraz se remet⁴² el bos.
Bien set Travers l'a escharni
qui du bacon l'a desgarni.
« Certes, fait il, par malvés cuer
452 avons gitë no bacon puer,
et Travers l'a par son barnaige.
Bien en doit faire son carnaige.
Ne quide mais que il le perde⁴³.
456 Bien nos porroit tenir por merde
s'ainsi li laissomes ravoïr.
Alons en la maison savoir
comment il en a exploitië ! »
460 Tant se sont de l'aler haitié
qu'il sont venuz devant son huis.
Barat mist son oeil au pertuis
et vit la chaudiere qui bout.
464 Sachiez qu'il li ennuia molt !
« Haimet, fait il, li bacons cuit !
Molt m'aniuie certes et quit
que nos ne li poons tolir.
468 — Si laissez, dit Haimet, boullir
la char tant qu'ele soit bien cuite
que ge ne li claing mie quite !
Ma peine li covenra soudre. »
472 Une longue verge de coudre
prent si l'aguise du coutel,
puis est montez sor le toitel
si le descuevre en cel endroit
476 la ou la chaudiere boloit.
Tant osta de la couverture
qu'il vit parmi l'entroverture
la feme Travers someillier
480 qui lassee fu de veillier,

41. Jean Dufournet corrige *aporтерont* en *raporтерoit*. De fait, *max eürs* est morphologiquement un cas sujet singulier ou un cas régime pluriel. On peut supposer ici l'extension du cas régime sur le cas sujet, conforme à la tendance de la langue à partir de la deuxième moitié du 13^e siècle.

42. Jean Dufournet remplace *remet* par *demente*.

43. Jean Dufournet transcrit : *Ne quide ja mais qu'il le perde*.



s'aloit la teste enbrunchant⁴⁴.
Et cil devale le perchant

[54r]

<colonne a>

qui plus estoit aguz d'un dart.
484 Parmi une piece de lart
le fiert si droit com a sozhait.
Fors de la chaudiere le trait.
En ce qu'il amont le traoit,
488 Travers s'esveille si le voit
qui forz lerres ert et rubestes.
« Seignor, dit il, qui lasus estes,
vos ne faites mie raison
492 qui me descouvrez ma meson !
Ainsi n'avrion jamais fait !
Partons si que chascuns en ait
du bacon et si descendez.
496 Laissiez en et si en prenez
que chascun en ait sa partie. »
Descendent tost, si ont partie
la char Travers voiant ses elz.
500 .III. monceax en firent o elz.
N'i laisserent que sozpeser.
Sa feme font les loz giter.
Li dui frere les .II. monz orent,
504 mais onques Travers, se il porent,
qui norri avoit le porcel,
n'enporta le meillor morsel.
Por ce fu dit, seignor baron :
508 male conpaignie a en larron⁴⁵.

Explicit de Haimet et de Barat

44. Jean Dufournet remplace ce vers par *La teste aloit jus enbrunchant*.

45. Jean Dufournet remplace ce vers par *Mal conpeignon a en larron*.



Traduction

par Corinne Pierreville

[52r]

<colonne b>

De Haimet, Barat et Travers

Dans ce récit¹ je vous dis, barons²,
que jadis trois voleurs
s'étaient assemblés en une même compagnie.
4 Ils avaient dérobés de nombreux biens
aux laïcs comme aux religieux.
L'un s'appelait Travers³.
Il n'était pas de la même famille que les deux autres,
8 mais il était leur compagnon.
Les deux autres étaient frères
et leur père avait été pendu⁴.
C'est le sort ultime des voleurs !
12 L'un s'appelait Haimet
et Barat⁵ était son frère.
Il⁶ ne s'y connaissait pas moins
dans cette activité que les deux autres.
16 Un jour ils s'en allaient tous les trois
à travers une haute et épaisse forêt.
Haimet regarda et vit
un nid de pie en haut d'un chêne.
20 Il se plaça en dessous, guetta et épia
tant qu'il vit et sut parfaitement

1. Le terme *fable* renvoie d'abord au Moyen Âge à un récit fictif, imaginaire, et c'est le sens du substantif dans ce vers.
2. Contrairement à ce que soutenait Bédier, le public des fabliaux n'est pas exclusivement bourgeois, comme le prouve cette adresse à un auditoire aristocratique.
3. Ce nom est significatif. Dans ses notes, Jean Dufournet l'associe à « celui qui prend les chemins de traverse, le tortueux. » On peut ajouter qu'un personnage portant ce nom est appelé à sortir du droit chemin, donc à devenir voleur, mais aussi à quitter ses compagnons voleurs et à s'opposer à eux, car *travers* était un adjectif doté d'un sens figuré dans l'ancienne langue « contrariant, qui aime contrarier ».
4. Ce détail a une double importance narrative. Il indique que Barat et Haimet appartiennent à une famille de voleurs, qu'ils ne connaissent que le vol : il leur est donc beaucoup plus difficile de renoncer à ce mode de vie. Il annonce également l'une des ruses utilisées par Travers pour reprendre son jambon.
5. Ces deux noms sont pittoresques. Barat est l'incarnation de la ruse médiévale, Haimet est « l'hameçon », et c'est précisément par un moyen similaire que le personnage tentera finalement de s'emparer du jambon à travers un trou creusé dans le toit.
6. On peut se demander à qui renvoie le démonstratif *cil*. Dufournet comprend qu'il fait référence à Haimet et traduit « le premier ne se connaissait pas moins dans le métier... ». Nous comprenons qu'il s'agit plutôt de Barat et que le vers 14 est une litote pittoresque pour dire que Barat s'y connaît bien plus que les deux autres en matière de ruse et de vol, ce qui est confirmé par la suite du récit.



que la pie couvait ses œufs⁷.
Il le montra à Travers, puis à son frère :
24 « Messieurs, dit-il, ne serait-il pas un bon voleur,
celui qui pourrait prendre ces œufs
et descendre avec eux assez discrètement
pour que la pie n'en sût rien ?
28 — Il n'est pas d'homme au monde
capable de le faire, dit Barat.
— Bien sûr que si et tu vas le voir,
reprit Haimet, à condition que⁸ je veuille tenter cette épreuve.
32 Elle ne pourra jamais être assez attentive
pour ne pas devoir perdre ses œufs. »
Alors il alla s'agripper au chêne
plus solidement qu'une corde ou un crampon ne le ferait⁹,
36 il rampa très silencieusement jusqu'au sommet,
en homme qui savait bien se dissimuler,
il parvint au nid, il en brisa le fond,
il en retira très délicatement les œufs,
40 puis redescendit de la même manière¹⁰.
Il montra aussitôt les œufs à ses compagnons.
« Messieurs, dit-il, vous pouvez à présent
cuire ces œufs, si vous avez du feu !

<colonne c>

44 — Certes, dit Barat, il n'exista jamais voleur
semblable à toi, Haimet !
Mais va donc les y remettre :
je dirai que tu es insurpassable !
48 — Il n'y aura pas un œuf de brisé,
dit-il, et ils seront remis en place ! »
Il s'agrippa à nouveau au chêne
et grimpa jusqu'en haut,
52 mais il n'avait guère avancé
quand Barat s'accrocha à l'arbre,
lui dont le savoir-faire dans cette activité était plus magistral
que ne l'était celui d'Haimet.

-
7. Ce premier épisode préfigure la suite de la narration. En s'attaquant à la pie, Haimet s'en prend à la reine des voleuses dans le règne des oiseaux. Les deux frères s'attaqueront ensuite à un ancien voleur reconverti et rivaliseront d'habileté avec lui. C'est aussi à cause de cet incident que Travers décide de quitter ses deux compagnons.
8. Le *se* du manuscrit, que Jean Dufournet corrige en *si*, peut se comprendre de deux manières, soit comme un adverbe de phrase au sens de « ainsi, aussi », soit comme une conjonction de subordination introduisant une hypothétique, « si je veux tenter cette épreuve ».
9. Le substantif *cranpe* « crampon » n'est pas attesté dans les dictionnaires, mais le NRCF le rattache à *krampa* (FEW vol. 16, p. 355b) et à des termes italiens, espagnols ou portugais de même sens. La traduction littérale serait selon nous la suivante : « il va alors s'agripper au chêne plus fermement qu'une corde ou qu'un crampon ne le fait ».
10. La locution adverbiale *tot a trait* peut signifier « lentement, posément » (DMF A.4.c) ou « de la même manière, semblablement » (DMF A.5.b). Les deux traductions nous semblent possibles.



- 56 Il le suivit de branche en branche
plus discrètement qu'un rat d'eau.
Jamais Haimet ne s'en aperçut¹¹
car il ne redoutait personne,
60 et Barat le ridiculisa : il lui ôta les braies¹²
du cul.
Haimet remit les œufs dans le nid
sans que la pie ne s'en aperçût.
64 Barat, qui avait dupé son frère,
descendit rapidement de l'arbre.
Ah, si vous aviez vu Travers rester pétrifié¹³ !
Il ressentait une telle douleur qu'il était près de s'effondrer
68 car il ne savait pas faire ce qu'ils faisaient
alors qu'il¹⁴ s'y était toujours appliqué !
Haimet redescendit alors :
« Messieurs, dit-il, qu'en pensez-vous ?
72 Il doit bien vivre, celui qui est un si bon voleur !
— J'ignore qui pourrait te surpasser !
dit Barat. Tu t'y connais fort bien en larcin,
mais je n'estime guère ton savoir-faire
76 puisque tu ne peux avoir des braies.
Tu te comportes¹⁵ très mal envers toi-même !
— Si, j'en ai, dit-il, de toutes neuves
dont j'ai volé l'autre jour le tissu
80 et qui me viennent jusqu'aux orteils !
— Les jambes en sont-elles longues ?
Monsieur, montre-les-nous donc¹⁶,
dit Barat, et nous les verrons ! »
84 Haimet souleva les pans de sa tunique,
mais il ne vit pas les moindres braies,
mais ses couilles et sa bite
à découvert, toutes nues.

[52v]

<colonne a>

- 88 « Dieu, dit-il, quelle aventure !
Corbleu, où sont mes braies ?
— Je ne crois pas les avoir,
Haimet, cher compagnon, dit Travers.

-
11. Le terme *ramembrance* signifie habituellement « souvenir, mémoire ». Il est pris ici dans un sens plus général *avoir ramembrance*, « venir à l'esprit », « s'apercevoir ».
 12. Le terme, encore attesté dans les dictionnaires de nos jours, désigne un vêtement en forme de culotte ou de caleçon.
 13. Ce vers pastiche les formules présentatives épiques.
 14. *et s'* équivaut à *et si*, et le *si* adverbe de phrase possède un sens adversatif. Littéralement « et pourtant ».
 15. Sur ce sens du verbe *se prouver*, voir DMF II-B-2.
 16. Nous avons choisi de maintenir la 2^e personne du singulier dans le dialogue entre les deux frères. L'ancien français pouvait passer du *tu* au *vous* sans intention stylistique particulière.



- 92 Il n'est pas jusqu'à Nevers de voleur
semblable à Barat, je pense.
C'est un bon voleur, celui qui peut voler un voleur !
Mais je n'ai rien à faire avec vous
- 96 car je n'ai, de votre métier,
rien appris qui ait quelque valeur¹⁷.
Je serais capturé cent fois
que vous vous échapperiez par ruse !
- 100 Je rentrerai dans mon village,
là où j'ai épousé ma femme.
J'ai convoité une folie
en voulant devenir voleur.
- 104 Je ne suis ni sot ni joueur¹⁸.
Je me sens assez fort et agile¹⁹
pour gagner très bien ma vie
désormais, s'il plaît à Dieu.
- 108 Je m'en vais. Je vous recommande à Dieu ! »
Travers les quitta ainsi.
Il marcha tant, de ci, de là,
qu'il parvint en son pays.
- 112 Travers n'était pas haï²⁰
par son épouse, dame Marie,
qui s'était parfaitement tirée d'affaire.
Elle le reçut avec beaucoup de joie,
- 116 comme elle le devait à l'égard de son époux.
Travers était à présent avec les siens.
Il devint un homme très sage et très bon,
il gagna sa vie très volontiers,
- 120 et il acquit et amassa tant de biens
qu'il eut de tout²¹ en abondance.
Il fit avant Noël²² un jambon
d'un porc qu'il avait nourri dans sa maison.
- 124 Il l'avait engraisé toute la saison :
il y avait bien une pleine paume de lard.
Travers l'avait suspendu à l'écart
à la poutre de sa demeure.
- 128 Il aurait mieux fait de le vendre,
il aurait alors été libéré d'un grand tourment,

17. Littéralement « qui vaille quatre deniers ».

18. Le substantif *tremellerres* désigne un joueur de *tremere*, sorte de jeu de dés s'apparentant au trictrac, mais le terme est peut-être pris en syllepse, car le verbe *tremeler* signifiait aussi « tromper ».

19. Pour cet emploi figuré de *delivre*, voir DMF A.3.

20. Il pourrait s'agir d'une litote pour « Travers était beaucoup aimé... »

21. Littéralement : « d'une chose et d'une autre ».

22. La mention de cette date permet de situer l'action à la saison hivernale, moment où des vagabonds comme les voleurs sont plus susceptibles de souffrir de la faim et du froid. Comme Travers feindra d'être un pendu en qui Haimet reconnaîtra son père revenant à la vie, il y a peut-être aussi une discrète transgression religieuse.



car, comme le raconte le livre²³,
un jour que Travers était allé

<colonne b>

- 132 dans le bois à proximité de là
pour faire amener des fagots,
voici que survinrent Haimet et Barat
qui rentraient après avoir cherché fortune
136 et atteignirent sa maison.
Ils trouvèrent l'épouse de Travers filant.
En homme habitués à tromper leur monde,
ils demandèrent : « Dame, où est votre mari ? »
140 Elle ne reconnut²⁴ pas les voleurs :
- « Messieurs, dit-elle, il est dans le bois
afin de faire amener des fagots.
— Puisse-t-il en être ainsi, par Dieu ! » dirent-ils.
144 Ils s'assirent alors et examinèrent la demeure,
ses recoins et ses cachettes.
Il ne resta ni grenier ni fumoir²⁵
à regarder sous tous ses angles.
148 Barat leva la tête
et vit qu'²⁶entre deux solives
était pendu un jambon.
« Certes, dit Barat à Haimet,
152 je vois bien que Travers se donne beaucoup de mal
pour accumuler des biens,
mais il se fait fort²⁷ de nous les cacher
dans sa chambre ou dans son cellier
156 afin d'économiser sur ses frais.
Il ne veut pas que nous lui coûtions quelque chose
ou que nous mangions ce soir
de son jambon ou de son lard !
160 Mais nous le ferons, si le feu ne le brûle pas !
dirent-ils. Même si Travers doit en être contrarié,
nous le lui volerons cette nuit. »
Ils prirent alors congé et partirent.

-
23. La mention du *livres* prouve que les fabliaux s'inspiraient d'anecdotes transmises aussi bien par l'oral que par l'écrit.
24. Jean Dufournet donne au verbe *quenut*, passé simple de *connoistre*, le sens que le verbe a conservé en français moderne. Nous pensons qu'il pourrait posséder le sens de « reconnaître, identifier » (DMF II-A.1) et qu'il suggère que Marie ne reconnaît pas immédiatement des voleurs dans les hommes qui se présentent chez elle, sans quoi elle ne leur aurait pas permis d'entrer dans les lieux.
25. Le DEAF traduit *fusmaille* par « fumoir » et mentionne également l'*efumail*, le lieu où l'on fait du feu.
26. La répétition du *que* conjonctif introduisant une complétive est habituelle dans l'ancienne langue.
27. Pour ce sens de *se faire*, voir DMF I-C.2.c)



164 Ils se cachèrent dans une haie
et chacun d'eux aiguisa un pieu.
Travers rentra chez lui ;
il n'avait guère gagné à sa journée.
168 « Seigneur, deux hommes vous ont demandé,
dit sa femme, dame Marie.
Ils m'ont beaucoup inquiétée
car j'étais seule à la maison,
172 et ils se sont assis sur notre banquette²⁸ ;
ils étaient très laids à regarder !
Il n'y a rien ici d'accessible hors de la chambre
qu'ils n'aient vu,

<colonne c>

176 ni le jambon, ni autre chose,
couteau, serpe ou cognée.
Ils ont examiné la maison de tous côtés²⁹
car leurs yeux volaient de toutes parts,
180 mais ils ne m'ont pas dit ce qu'ils voulaient
et je ne leur ai rien demandé.
— Je sais bien qui ils sont et ce qu'ils ont cherché !
dit Travers. Je les ai souvent rencontrés³⁰.
184 C'en est fait du jambon³¹ !
Nous l'avons perdu, je vous l'assure,
car Barat et Haimet
viendront encore cette nuit pour lui.
188 Au matin, nous l'³²aurons perdu !
J'en suis convaincu.
La malchance m'a fait tuer ce cochon
pour leur usage !
192 Certes, on devrait me huer
pour ne pas être allé le vendre samedi !
— Seigneur, dit sa femme, allons donc le dépendre
pour voir
196 si nous pourrions le défendre contre eux.
Si le jambon est déposé à terre,
ils ne sauront plus où le chercher
quand ils ne le trouveront plus pendu ! »
200 Sa femme lui en dit tant
que Travers monta de ce côté

28. Le *laiszon* est un picardisme pour désigner un petit lit, un canapé. Nous privilégions cette deuxième traduction car le vers 175 nous semble prouver que les voleurs n'ont pas pu examiner ce qui se trouve à l'intérieur de la chambre.

29. Sur ce sens de *enclignier*, « investiguer en regardant de tous côtés », voir FEW vol.2 p. 800a.

30. Littéralement : « ils m'ont souvent rencontré ». Pour ce sens de *veoir*, voir DMF I-B-2.a.

31. Pour ce sens de l'expression *faire son couvent/convent*, voir le FEW vol. 2 p. 1130b.

32. Littéralement : « nous serons sans cela » ; *huec* signifie « cela ». La forme est dérivée du latin *hic, haec, hoc*.



et coupa la corde du jambon
qui tomba au sol.
204 À présent, ils ne savaient plus que faire,
sinon le laisser sur place,
et ils le couvrirent d'une maie³³.
Ils allèrent se coucher très inquiets.
208 Ceux qui voulaient le jambon
vinrent quand la nuit fut tombée,
et ils bataillèrent si bien contre la paroi
qu'ils firent sous la solive un trou
212 d'où l'on aurait pu extraire une meule³⁴.
Ils ne restèrent pas là longtemps,
mais entrèrent fort discrètement.
Haimet recouvrit fort bien le trou
216 — c'était un expert dans ce domaine —
et ils fouillèrent la maison à tâtons.
Barat, qui était un très mauvais homme,
un voleur malveillant³⁵ et cruel,

[53r]

<colonne a>

220 rampa tant de poutres en poteaux
qu'il vint tout droit jusqu'au support de bois
où il avait vu pendre le jambon.
Il tâtonna de tous côtés
224 et finit par sentir qu'on avait coupé la corde
à laquelle le jambon était pendu.
Il redescendit alors au sol
et alla s'asseoir près de son frère.
228 Le larron lui dit à l'oreille
qu'il n'avait rien trouvé.
« Regarde ce voleur avéré ! dit-il.
Pense-t-il protéger son jambon contre nous ?
232 C'est la folie qui le lui a fait croire ! »

Ils commencèrent alors à tendre l'oreille
tant et si bien qu'ils entendirent Travers s'éveiller
— il n'osait prendre du repos.
236 Il commença à disputer sa femme
qui penchait un peu la tête :
« Dame, dit-il, ne dormez pas !
Ce n'est pas le moment de dormir !
240 J'irai en bas dans la maison

33. La maie est un grand coffre à couvercle plat.

34. C'est-à-dire un énorme trou.

35. Jean Dufournet édite *envieus*, ce qui est tout à fait possible. Il le traduit par « plein d'envie » (le NRCF propose « cupide »), mais l'adjectif *envieus* peut aussi rejoindre *enuieus* s'il est pris dans le sens mentionné par le DMF I-B-1.



pour voir si je trouverai quelqu'un.
— Je ne dormirai pas ! » promit sa femme.
Travers, qui était un homme très sensé,
244 se leva et parcourut sa demeure,
sans même enfler ses braies.
Il souleva un peu la maie
et sentit son jambon en dessous.
248 Il fut alors persuadé d'avoir menti
quand il avait dit que c'étaient les voleurs.
Il se rendit dans son jardin,
une grande masse à la main.
252 Il trouva sa vache dans l'étable.
Il fut très heureux de l'y trouver !
Quant à Barat, il se dirigea vers le bord du lit
très doucement.
256 À présent, il est juste que je vous expose
à quel point le larron avait le cœur vaillant³⁶.
« Marion, dit-il, douce amie,
je vous dirais volontiers quelque chose,
260 mais mon cœur n'ose pas le faire.
Où avons-nous mis notre jambon cette nuit ?
J'ignore ce que nous en avons fait,
tant mon rêve fut pénible.

<colonne b>

264 — Dieu, viens à mon aide ! Seigneur Travers,
dit-elle, quelle mauvaise affaire !
Où il est ? Sous cette maie,
à l'abri, sur ce petit canapé.
268 — Au nom de Dieu, mon amie, c'est vrai,
dit-il, et j'irai le toucher ! »
Il ne daigna jamais mentir sur ce point.
Il leva la maie, prit le jambon,
272 puis vint là où Haimet l'attendait,
au pied du lit où il faisait le guet³⁷.
Barat vint à lui et lui donna une bourrade
à la manière d'un homme qui avait beaucoup d'affection pour lui,
276 tandis que Travers retournait se coucher
après avoir fort bien refermé les portes.
« Certes, vous êtes ivre,
dit sa femme, pauvre malheureux,
280 pour m'avoir demandé à l'instant
ce qu'était devenu mon jambon.

36. L'auteur s'amuse à pasticher les formules par lesquelles la chanson de geste décrit les héros chevaleresques. La quête du jambon se transforme en épopée héroï-comique : une thématique triviale est évoquée dans des termes nobles.

37. Sur ce sens de *escouter*, voir DMF A-1.c.



Vous avez donc perdu la mémoire !
Jamais homme ne fut si oublieux en si peu de temps !
284 — Mon amie, dit-il, que Dieu m'aide...
— À l'instant, seigneur, par Dieu³⁸ !
— Mon amie, notre jambon a pris la clé des champs !
Nous ne le reverrons plus jamais
288 si je ne le vole pas à mon tour à ces voleurs
car il n'est pas meilleur qu'eux au monde ! »
Travers bondit et se lança à leur recherche ;
il eut bien des tourments cette nuit-là !
292 Il s'engagea sur un sentier. À travers un champ de blé,
il les poursuivit à vive allure³⁹
tant et si bien qu'il arriva entre le bois et eux.
Haimet se trouvait déjà près de l'orée de la forêt,
296 mais Barat était encore en arrière
car le jambon l'empêchait de courir.
Travers, tout disposé à l'aider⁴⁰,
s'approcha de lui rapidement.
300 « Donne-moi ça, dit-il, tu es trop fatigué !
Tu l'as déjà porté longtemps !
Donne-le-moi donc et repose-toi ! »
Barat crut avoir rejoint Haimet.
304 Il lui mit le jambon sur le dos,
puis s'élança sans reprendre haleine,
et Travers s'en retourna
le plus vite possible.

<colonne c>

308 Il s'en revint avec son jambon
qu'il avait vaillamment secouru⁴¹.
Quant à Barat, il avait déjà tant couru
qu'il rejoignit son frère,
312 et il en ressentit une telle frayeur
qu'il en tomba sur le chemin,
car il le croyait derrière lui.
Quand Haimet l'entendit trébucher,
316 il se mit à l'appeler :
« Laisse-moi le porter un moment !
Je ne pense pas tomber
à cause d'un jambon, comme tu le fais.

38. Littéralement : « aussi vrai que je demande à Dieu de me sauver ».

39. Ce vers pastiche les vers épiques en reprenant l'expression *les granz galos*, alors que Travers est à pied, non à cheval. La présence en tête du vers 293 du pronom personnel atone *les* prouve que la proposition indépendante débute au vers 292, par un complément circonstanciel de lieu, car la syntaxe médiévale exige la présence d'un élément tonique en tête de phrase.

40. L'auteur joue plaisamment sur les deux sens du verbe *rescorre* en syllepse : « reprendre, récupérer quelque chose » et « secourir, aider quelqu'un ». Nous avons retenu le deuxième sens afin de faire sentir la dimension ironique et antiphastique de l'expression.

41. L'adverbe *vassalment* poursuit le pastiche du style noble et la métamorphose héroï-comique de l'anecdote.



- 320 Tu as vraiment porté un lourd fardeau à cause de lui !
— Que Dieu me garde en bonne santé, dit Barat,
Travers nous a bien trompés !
C'est lui qui emporte son jambon !
- 324 Mais je vais lui faire un tour à ma façon⁴²,
si je le puis, avant qu'il ne s'en sorte. »
Il s'en revint à vive allure,
sans jamais attendre plus longtemps.
- 328 Travers empruntait un autre sentier
très sereinement et posément⁴³,
en homme qui ne pensait plus
avoir rien à redouter.
- 332 Barat arriva finalement,
la peau trempée de sueur à force de courir.
Il avait ôté sa chemise
et l'avait mise, toute blanche, autour de sa tête.
- 336 Il se comporta exactement
comme s'il était une femme.
« Hélas, dit-il, je perds la vie !
Comment Dieu me retient-il de devenir folle ?
- 340 Quelle perte et quel préjudice
ai-je subis à cause de ces voleurs !
- Dieu, cher Seigneur, où est mon époux
qui a subi une si lourde perte ? »
- 344 Travers fut sûr et certain
que c'était sa femme qui venait là.
« Mon amie, dit-il, le bon droit triomphe toujours⁴⁴
car je rapporte mon jambon.
- 348 Touche-le trois fois avec ton con⁴⁵
et nous ne le perdrons plus jamais ! »
L'autre alla s'emparer du jambon

[53v]

<colonne a>

- alors qu'il pensait ne plus jamais le tenir.
352 « Laissez-moi m'en occuper, dit-il.

42. La *torte* est le tour, bon ou mauvais (FEW vol. 13/2 p. 87b).

43. Nous donnons à *belement* le sens de « doucement, sans hâte, sans brusquerie » (DMF B.)

44. C'est le proverbe 605 de Morawski : *droit a droit revient*. On notera que ce n'est finalement pas la leçon du fabliau : Travers sera contraint de partager son jambon avec ses anciens compagnons voleurs. Les contes à rire prennent souvent le parti des pauvres contre les nantis.

45. Le fabliau évoque une superstition populaire dont nous n'avons pas trouvé d'autres attestations et qui a de quoi surprendre le lecteur moderne. Jean Dufournet évoque « un geste de conjuration ». Le NRCF ne commente pas ce vers. On sait que le Moyen Âge prêtait aux organes sexuels des vertus protectrices, ce qui explique l'existence d'amulettes représentant des vulves ou des phallus portées par les pèlerins en marche vers Saint-Jacques-de-Compostelle (voir G. Bartholeyns, P.-O. Dittmar et V. Jolivet, *Image et transgression au Moyen Âge*, Paris, PUF, p. 112-118). On notera que Barat a l'habileté de s'emparer immédiatement de cette demande formulée par Travers pour réclamer un peu d'intimité et en profiter pour s'éclipser avec le jambon.



Allez-vous-en, monsieur Travers,
car je voudrais par le travers⁴⁶
m'en toucher trois fois le cul⁴⁷ et le con.
356 Vous pouvez bien aller vous coucher !
La honte m'empêche de le faire. »
Travers remonta chez lui par le sentier
et s'en revint à sa demeure,
360 et Barat, qui ne demandait rien d'autre,
saisit le jambon par sa ficelle
et s'en chargea comme d'un ballot.
Il retourna aussitôt près de son frère.
364 Travers trouva son épouse en pleurs
quand il rentra chez lui.
« Certes, Marie, dit-il, jamais rien de semblable n'advint,
si ce n'est par malheur⁴⁸ !
368 Je pensais vous avoir remis
le jambon au fond⁴⁹ du jardin,
mais je sais bien à présent que c'était l'autre
qui était venu me le voler.
372 Dieu ! Comment pouvait-il ainsi ressembler
à une femme en actes et en paroles⁵⁰ ?
Je suis vraiment mis à rude école.
Maudit soit ce jambon⁵¹ !
376 Je préfère qu'il ne reste pas un morceau de cuir
ou un bout de semelle à la plante de mes pieds
plutôt que de ne pas les en déposséder aujourd'hui,
si Dieu me laisse les trouver.
380 Je veux faire mes preuves⁵² à présent
puisque j'en ai déjà tant fait ! »
Il se mit en route près du bois
et quand il fut parvenu dans la forêt,
384 il vit briller la lumière d'un feu

46. Jean Dufournet traduit « en travers du lit », ce qui nous paraît peu probable, car les vers 356 et 371 prouvent que les deux personnages sont à l'extérieur de la maison. Nous comprenons que la locution adverbiale réfère à la manière dont est tenu le jambon. L'auteur ajoute certainement aussi des jeux sur les mots, car la locution *tot en travers* rappelle le nom du personnage dupé ici, Travers, et quelque chose « fait de travers », donc à tort.
47. La surenchère est comique. Si les organes sexuels pouvaient revêtir des vertus protectrices au Moyen Âge, le postérieur était toujours associé aux fonctions éliminatoires du corps et à la saleté. En ajoutant ce détail, Barat aurait dû éveiller la méfiance de Travers, qui pêche par un excès de confiance en lui – à moins qu'il ne soit exténué par sa nuit.
48. Jean Dufournet comprend que le terme est pris dans son sens religieux et traduit : « cela n'a pu se produire que par la faute de mes péchés ». Le NRCF prête plutôt au substantif le sens d'infortune. C'est cette traduction que nous préférons.
49. Sur ce sens de *son* (< *summus*), voir DMF, son 3, A-2.
50. L'auteur s'amuse à exhiber l'invraisemblance de la scène. Sur les déguisements mis en œuvre dans ce fabliau, on pourra lire C. Pierreville, « Jeux de masques et fabliaux », *Revue des Langues Romanes*, 113, 2009, p. 371-385 <https://shs.hal.science/halshs-00947221>
51. Littéralement : « C'est pour mon malheur que je serais mis à rude école à cause d'un jambon ».
52. *Or me vueil esprouver* est une expression qu'on pourrait rencontrer dans la bouche d'un héros épique avant le début de la mêlée. Elle poursuit le pastiche du style noble sur lequel repose l'un des effets comiques du texte.



que les deux voleurs y avaient allumé ;
ils savaient très bien le faire.
Ils allèrent alors cueillir du bois sec,
388 et Travers vint discrètement
jusqu'au chêne où brûlait le feu.
Le bois était vert et fumait
de sorte que les flammes ne pouvaient en sortir.
392 Travers en profita pour s'arroger⁵³ leur chêne.
Il grimpa tant de branches en rameaux
qu'il parvint finalement au sommet.

<colonne b>

Il ne jugea même pas utile de leur voler le jambon.
396 Les deux autres apportèrent du bois
et en jetèrent des brassées dans le feu
dont ils cuiraient des morceaux
du jambon. Travers l'entendit.
400 Il se pendit au chêne par le bras
après avoir délié le cordon attachant ses braies.
Haimet leva les yeux
et vit au-dessus de lui ce pendu,
404 grand, hideux, étiré⁵⁴.
Tous ses poils se dressèrent d'effroi.
« Barat, dit Haimet, ton père revient devant toi
à la vie⁵⁵ horriblement !
408 Regarde-le, là-haut où il est pendu !
C'est lui, tu auras tort d'en douter !
— Dieu, à l'aide ! dit Barat.
Il me semble qu'il descend ! »
412 Ils mirent fin à la partie⁵⁶ en s'enfuyant.
Ils prirent tous deux la fuite
sans toucher au jambon
car ils n'en avaient pas le temps.
416 Quand Travers n'en put voir plus un seul,
il ne resta plus sur le chêne.
Il s'en retourna avec son jambon
sans tarder, par le sentier le plus droit,

53. Sur ce sens de *enbler* que le NRCF n'a pas identifié, voir DMF A-1-a.

54. Il nous semble que *estendu* ne fait pas seulement référence à la taille du pendu, mais au fait que la pendaison qu'il aurait subie aurait étiré son corps. Le verbe était en effet utilisé pour divers supplices du Moyen Âge (voir DMF *estendre* A-2).

55. Jean Dufournet corrige le vers en : *no peres nous revide*. Nous maintenons la leçon du texte bien que la rime *hide/revive* soit imparfaite. Nous pensons à un emploi de *reviver* au sens de « revenir à la vie », le pronom *vos* fonctionnant à la manière d'un datif éthique. Nous maintenons aussi l'utilisation de la deuxième personne et non pas de la première personne du pluriel, qui nous paraît intéressante : elle donne l'impression qu'Haimet refuse sa filiation avec le pendu, comme pour repousser loin de lui le châtement que son père a enduré.

56. Littéralement : « ils emportèrent la partie », « ils gagnèrent le jeu ». L'expression est certainement ironique.



- 420 et l'en rapporta tout entier
sans qu'il n'y manquât rien⁵⁷.
Sa femme commença à lui dire :
- « Seigneur, soyez le bienvenu !
424 Vous vous êtes bien illustré cette nuit !
Jamais homme ne fut aussi hardi ⁵⁸ !
— Mon amie, dit-il, allume le feu
avec des bûches et du charbon.
428 Il faut cuire notre jambon
si vous voulez qu'il reste avec nous. »
Elle alluma le feu de bois
et mit de l'eau dans la marmite
432 qu'ils pendirent à la crémaillère⁵⁹
qui lui causa bien des difficultés cette nuit-là,
et la marmite fut presque remplie.
Quand tout le jambon fut taillé :
- 436 « Chère amie, dit-il, veillez donc
près du feu, si cela ne vous dérange pas,
et moi, qui n'ai pas dormi de la nuit,

<colonne c>

- je me reposerai sur mon lit,
440 mais je n'y aurai aucun plaisir :
je ne suis pas encore bien rassuré.
— Seigneur, dit-elle, seule l'infortune
ramènera ces voleurs aujourd'hui.
444 Dormez bien et paisiblement.
Ils ne vous feront plus jamais de tort. »
Elle veilla et il s'endormit,
lui qui aspirait au repos.
448 Quant à Barat, il se remit en route dans le bois.
Il savait bien que Travers l'avait ridiculisé
en le délestant du jambon.
« Certes, dit-il, c'est par lâcheté
452 que nous avons laissé filer le jambon,
et Travers le détient grâce à sa bravoure⁶⁰.
Il est juste qu'il le mange.
Il pense ne jamais le perdre.
456 Il pourrait bien nous tenir pour des merdes
si nous le lui laissons ainsi.
Partons voir chez lui

57. Littéralement : « sans que rien ne fût à redire à son propos ».

58. Ces deux vers poursuivent le pastiche du style épique.

59. Après ce vers, Jean Dufournet ajoute deux octosyllabes : *Et Travers trenche le bacon, / Tout belement et sanz tençon.*

60. Le terme *barnaige* est, lui aussi, connoté. Il désigne l'ensemble des qualités guerrières et morales d'un baron, et contribue à l'héroï-comique.



ce qu'il en a fait ! »
460 Ils se hâtèrent tant
qu'ils parvinrent devant sa porte.
Barat colla son œil à un trou
et vit la marmite qui bouillait.
464 Sachez qu'il en fut consterné !
« Haimet, dit-il, le jambon cuit !
J'en suis, certes, désolé et je crois
que nous ne pouvons pas le lui enlever.
468 — Laissez donc bouillir la chair
tant qu'elle soit bien cuite, dit Haimet,
car je ne la déclare pas encore sienne !
Il lui faudra encore s'acquitter pour ma peine. »
472 Il saisit une longue branche de noisetier
et l'aiguisa avec un couteau,
puis il monta sur le toit
et le découvrit à l'endroit
476 où la marmite bouillait.
Il ôta tant de la toiture
qu'il vit à travers l'ouverture
la femme de Travers sommeiller ;
480 elle était fatiguée de veiller
et sa tête penchait.
Haimet fit descendre la longue perche

[54r]

<colonne a>

plus aiguisée qu'une lance⁶¹.
484 Il la ficha dans un morceau de lard
exactement comme il le souhaitait.
Il le retira de la marmite.
Tandis qu'il le remontait,
488 Travers s'éveilla et vit ce voleur
robuste et violent.
« Messieurs qui êtes là-haut, dit-il,
vous n'agissez pas sagement
492 en ôtant le toit de ma maison !
Nous n'en finirions jamais ainsi !
Partageons de sorte que chacun ait
sa part de jambon et descendez.
496 Laissez-en et prenez-en
afin que chacun ait sa part. »
Ils descendirent aussitôt et partagèrent
la viande qui appartenait à Travers sous ses yeux.
500 Ils en firent quatre tas⁶².

61. Le dard était une arme de jet à pointe de fer.

62. Littéralement « ils en firent quatre tas avec eux [i.e. les morceaux] ». Le pronom adverbial *en* est cataphorique.



Ils ne laissèrent rien à peser.
Ils firent tirer les lots au sort par sa femme.
Les deux frères obtinrent deux parts,
504 mais dans la mesure où ils le purent, jamais Travers
qui avait nourri le cochon
ne remporta le meilleur morceau.
C'est pourquoi l'on dit, seigneurs barons :
508 les voleurs sont de mauvaise compagnie⁶³.

Fin de *Haimet et de Barat*

63. Nous n'avons pas trouvé de proverbe équivalent dans l'ouvrage de Morawski.